

SERVICE DEDUCTIBLE DES IMPOTS JUSQU'A 50 % DES FRAIS ENGAGES

Tâches ménagères et entretien de la maison en direction de tous publics, y compris les prise en charge mutuelles		
Du lundi au vendredi	22,91 €/h	
Tâches ménagères et entretien de la maison pour les personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap ou autres personnes ayant besoin d'une aide à leur domicile		
Caisses de retraite	Du lundi au samedi 14 h 00	21 €/h
Activités d'assistance aux personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap ou autres personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile		
Prestations Conseil Départemental (APA, PCH, Aide sociale, ...)	Du lundi au Dimanche Et Jours Fériés	22,91 €/h
TEMPS DE PRESENCE DE NUIT		
auprès de personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap ou autres personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Tarification forfaitaire pour 10 h de garde		
	« Nuit Calme » ¹	« Nuit Agitée »
En semaine	82, 00 €	200, 00€
Week-end et Jours fériés	164, 00€	260, 00€
HEURES ATYPIQUES		
Temps de présence auprès de toutes personnes ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile, en dehors des horaires de jour (de 7h à 21h) ou d'une nuit complète (de 21h à 7h).		
Du lundi au dimanche	27, 06 €/h	
TRANSPORT ACCOMPAGNE		
22,79 €/h et frais kilométriques : 0,50 €/km		
PRESTATIONS DE PETIT BRICOLAGE PETIT JARDINAGE		
Prestation en Semaine <u>seulement</u>	Personnes non imposables ²	Personnes imposables ²
Mode Prestataire (uniquement avec matériel du S.I.A.D.)	18,00 €/h	28, 00 €/h
Plafond annuel de réduction ou crédit d'impôt par foyer fiscal	Prestation de petit bricolage	500 € / an
	Prestation petits travaux de jardinage :	5000 € /an
Indemnités kilométrique (déchetterie, courses, ...)	18, 00 €/h	28, 00 €/h
	Frais kilométriques : 0,50 €/km	Frais kilométriques : 0,50 /km
FRAIS LIES A L'ACTIVITE MANDATAIRE		
Forfait de gestion 5, 00 €/h		

PRESTATAIRE

MANDATAIRE

Lors du dépassement d'heures prévues par le plan d'aide, le tarif appliqué est celui du Conseil Départemental soit 22,91 €/h.

Un devis personnalisé et gratuit sera réalisé, sa validité est conservée pendant une durée de 1 mois à partir de sa date d'émission. La structure s'engage à ne jamais proposer d'offres abusives.

¹ « Nuit calme » : au maximum 3 réveils de l'aide à domicile par nuit, au-delà on parle de « nuits agitées »

² Sont considérées comme non imposable les personnes dont le dernier avis d'imposition sur les revenus comporte la mention « au vu des éléments que vous avez déclaré, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu » - critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.